

## Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT - UFICT

## Salaires minima Ingénieurs et Cadres, Revalorisation 2018 et négociation 2019

Aujourd'hui nous sommes réunis pour aborder deux sujets distincts; la revalorisation des salaires minima conventionnels des ingénieurs et cadres au titre de l'année 2018 et l'entame de la négociation mini IC pour l'année 2019.

Lors de la réunion de septembre 2018 concernant la clause de revoyure, aucune revalorisation n'avait été consentie pour l'année en cours. Pour justifier cela, vous affirmiez attendre une baisse de l'inflation sur les derniers mois de l'année. Pourtant, toutes les organisations syndicales de salariés avaient, malgré tout, maintenu leur demande d'une mesure supplémentaire par rapport à celle allouée début 2018.

Le constat qui s'impose à nous, est la constance des indices. L'INSEE, pour octobre, affiche un IPC à 2,2%. Indice que vous prenez pour référence mais qui, selon la CGT, ne représente pas un indicateur permettant de prendre correctement en compte l'inflation réellement supportée par les ménages.

Dans ce contexte, notre responsabilité à tous est d'envoyer un message fort en direction des IC sur la valeur du travail qualifié, par une augmentation conséquente des salaires minimaux pour ces catégories.

Pour cela, la délégation FTM-CGT réitère sa demande de 4% pour 2018 ainsi qu'un rattrapage de 10% échelonné sur 3 ans.

Le mécontentement concernant le pouvoir d'achat et donc les salaires grandit suite aux nouvelles taxations et aux difficultés vécues par un certain nombre des salariés pour assumer leurs dépenses quotidiennes. Mécontentement légitime dans une société où désormais 1 français sur 5 ne peut pas faire 3 repas par jour. Mécontentement légitime, dans une société où les entreprises du CAC 40 ont reversé plus de deux tiers de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, au détriment des salaires et des investissements nécessaires pour pérenniser nos industries. La FTM-CGT est convaincue que si le pouvoir d'achat avait été garanti, il n'en serait pas ainsi.

Notre revendication répond à des objectifs évidents :

- Garantir le pouvoir d'achat
- Rendre la branche plus attractive

Ces objectifs sont nécessaires pour innover, garantir la maitrise des nouveaux outils, accompagner le développement numérique, attirer et fidéliser les ingénieurs et cadres.

Cela définira la capacité des entreprises de la métallurgie à renouveler, comme le prévoient toutes les études, 50% de leurs effectifs d'ici 15 ans, à garantir le transfert des savoirs et savoir-faire de haut niveau, gage d'un développement à long terme de notre industrie.

Une revalorisation conséquente des minis IC serait un signe fort également dans le cadre des négociations du dispositif conventionnel relatif aux rémunérations, qu'est le thème n°8.

Nous le savons tous, l'enjeu de la négociation d'aujourd'hui dépasse le cadre strict des ingénieurs et cadres. Elle représente le point de référence pour toutes les négociations des minis hiérarchiques en territoires.

C'est pour cela que notre responsabilité n'en est que plus grande.

EB/SG Tel: 01.55.82.86.10

Fax: 01.55.82.86.53 E-mail: <u>ufict@ftm-cgt.fr</u>